



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



FICHE-ACTION N°3

Mobilité douces et de proximité

<p>Objectif prioritaire 1</p>	<p>Faciliter les déplacements et améliorer la desserte du territoire</p>	
<p>Fonds mobilisés et montant</p>	<p>FEDER OS 5</p>	<p>Enveloppe totale dédiée à la fiche-action : 1 000 000€</p>
<p>Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie</p>	<p>Description générale: Le développement de l'usage du vélo et du vélo-électrique permet d'envisager le déploiement de liaisons cyclables sécurisées afin de favoriser les déplacements du quotidien soit de bout en bout soit en rabattement vers des pôles 22 d'échanges multimodaux. Ces aménagements s'inscriront dans les schémas directeurs cyclables des collectivités existants ou projetés.</p> <p>Objectifs : -Augmenter la part des mobilités douces dans les déplacements du quotidien; -Déployer des liaisons cyclables sécurisées.</p> <p>Effets attendus : - Développement d'une alternative crédible à l'autosolisme pour les déplacements du quotidien - Facilitation de l'usage des mobilités douces sur le territoire</p>	
<p>Types d'actions soutenues</p>	<p>-Études pour l'élaboration de schémas directeurs cyclables ; -Extension et aménagement d'infrastructures structurantes et équipements de mobilité douce du quotidien, en lien avec les schémas directeurs cyclables des EPCI hors PEM (exemples : acquisition foncière accompagnant un projet, aménagements et extensions de pistes cyclables favorisant la mobilité du quotidien, signalétique, stationnements individuels ou collectifs sécurisés...) -Sensibilisation et accompagnement au changement de comportement aux modes alternatifs à la voiture (ex : conférence pour les usagers, outils de communication de sensibilisation...) -Ingénierie dédiée à la mise en oeuvre du schéma directeur cyclable.</p>	
<p>Bénéficiaires éligibles</p>	<p>Etablissements publics et collectivités territoriales hors Communauté d'agglomération de La Rochelle</p>	
<p>Planchers</p>	<p>Double plancher de 25 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15 000 € d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.</p>	